

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 juin 2001
Français
Original: arabe

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 40 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 25 juin 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à mes précédentes lettres, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance, ci-après, le détail des violations et des agressions que les forces israéliennes ont commises au Liban entre le 17 et le 24 juin 2001. Le Liban considère que ces incidents s'inscrivent dans le cadre de l'agression israélienne contre Chab'a et le territoire libanais.

Le 17 juin 2001, à 6 heures, une vedette israélienne a tiré plusieurs rafales d'armes de calibre moyen à partir du large, face à Ras al-Naqoura, à l'intérieur des eaux territoriales palestiniennes occupées.

Le même jour, entre 20 heures et 20 h 35, deux hélicoptères israéliens ont survolé les fermes occupées de Chab'a. Entre 20 h 45 et 21 heures, une vedette israélienne a tiré trois fusées éclairantes, au large, face à Ras al-Naqoura, dans les eaux territoriales palestiniennes occupées.

Le 18 juin 2001, entre 11 h 25 et 11 h 55, des avions de combat israéliens ont survolé à haute altitude les différentes régions du Liban en franchissant le mur du son. Entre 20 h 55 et 22 h 50, six déflagrations dont on ignore l'origine ont été entendues dans les fermes occupées de Chab'a. Entre 21 h 15 et 22 h 10, deux hélicoptères israéliens ont survolé les fermes en question.

Le même jour, entre 23 h 20 et 23 h 50, les forces israéliennes ennemies postées dans la zone de Ain Tina, à l'intérieur des fermes occupées de Chab'a ont tiré plusieurs obus de différents calibres qui sont tombés dans le périmètre des fermes en question et sur le plateau du Golan syrien occupé.

Le 19 juin 2001, entre 1 heure et 3 h 45, une vedette israélienne a tiré deux fusées éclairantes au large, face à Naqoura, dans les eaux territoriales palestiniennes occupées.

Le même jour, entre 6 heures et 6 h 15, les forces israéliennes ennemies postées à Rouissat Al Samaqa et à Rouissat Al Alam, dans le périmètre des fermes oc-

cupées de Chab'a, ont tiré plusieurs rafales d'armes de calibre moyen autour de leurs positions.

Le même jour, entre 11 heures et 15 heures, les forces israéliennes ennemies ont procédé à la vérification de la ligne de fil de fer barbelé au niveau de Barkat Al Nouqar, dans le périmètre des fermes occupées de Chab'a, sous la protection d'une patrouille composée de deux véhicules de type Hummer, d'un char et de 12 soldats.

Le même jour, entre 23 h 15 et 23 h 25, une vedette israélienne a tiré plusieurs rafales d'armes de petit et moyen calibres au large, face à Ras al-Naqoura, à l'intérieur des eaux territoriales palestiniennes occupées.

Le 20 juin 2001, entre 12 heures et 18 heures, des travaux de fouille ont été effectués à l'aide d'une pelle mécanique sur la route de la ferme de Fachkoul (dans le périmètre des fermes occupées de Chab'a).

Le même jour, à 23 h 15, une vedette israélienne a tiré une fusée éclairante et plusieurs rafales d'armes de calibre moyen à partir du large, face à Ras al-Naqoura.

Le 21 juin 2001, entre 14 heures et 18 h 30, à la porte de Fatma, des soldats israéliens ont entrepris de réparer la clôture de barbelés.

À 22 h 50, les forces israéliennes postées dans les exploitations agricoles occupées de Chab'a ont tiré des obus de mortier de 120 millimètres qui sont tombés dans les environs de Birkat al-Niqar dans les exploitations agricoles susmentionnées.

Le 22 juin 2001, entre 11 h 5 et 12 h 10, deux hélicoptères israéliens ont survolé les exploitations agricoles occupées de Chab'a. On s'est également aperçu de la présence d'ateliers utilisés pour la construction d'habitations dans les territoires libanais occupés.

Le 23 juin 2001, entre 0 h 30 et 0 h 35, les forces israéliennes postées dans les exploitations agricoles occupées de Chab'a ont tiré une fusée éclairante et deux obus de mortier de 120 millimètres qui sont tombés autour de leur position située sur la colline de Radar dans les exploitations agricoles susmentionnées.

Entre 10 h 35 et 11 h 45, des avions de guerre israéliens ont survolé à différentes altitudes les régions du Sud, de la Bekaa, du Nord et du Mont-Liban, franchi le mur du son et essuyé des tirs en provenance des unités antiaériennes de la résistance situées au sol dans les communes de Tayri et Ayn Ibil.

À 19 h 30, les forces israéliennes postées sur la colline de Radar, dans les exploitations agricoles occupées de Chab'a, ont ouvert le feu autour de leur position en utilisant des armes automatiques de moyen calibre.

À 21 h 10, au large de Ras Al-Naqoura dans les eaux territoriales palestiniennes occupées, des soldats israéliens à bord d'une embarcation militaire ont tiré une fusée éclairante au-dessus des eaux susmentionnées.

Le 24 juin 2001, entre 11 heures et 12 h 5, des avions de guerre israéliens ont survolé les régions de la Bekaa, du Chouf et du Sud à différentes altitudes.

Entre 19 h 5 et 22 h 40, des hélicoptères israéliens ont survolé par intermittence les exploitations agricoles occupées de Chab'a.

À 21 h 30, au large de Ras al-Naqoura dans les eaux territoriales palestiniennes occupées, des soldats israéliens à bord d'une embarcation militaire ont tiré deux fusées éclairantes au-dessus des eaux susmentionnées.

À 23 h 20, les forces israéliennes postées dans les exploitations agricoles de Chab'a ont tiré un obus de type et de calibre non identifiés qui est tombé dans les exploitations susmentionnées.

Cette nouvelle série d'attaques constitue à l'évidence, comme toutes celles qui l'ont précédée, une violation de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité, une atteinte à la souveraineté du Liban et une menace pour la stabilité dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 40 de l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sélim **Tadmoury**
